

ASSEMBLÉE NATIONALE

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 215

présenté par

M. Bournazel, Mme Auconie, Mme Frédérique Dumas, Mme Firmin Le Bodo, Mme de La Raudière, Mme Sage, M. Naegelen, M. Guy Bricout, M. Benoit, M. Christophe et Mme Descamps

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5 QUATER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.